

Université Saint Thomas d'Aquin
Autorisation d'ouverture par arrêté n°2004/141
/MESSRS/DGESRS/des du 20 juillet 2004
06 BP 10212 Ouagadougou 06
Tél. : (226) 25-40-77 88/99
E-mail : rectorat@usta.bf

Rectorat

Secrétariat Général

Direction de l'Administration
Financière et Comptable

Résidence Universitaire



**RESULTAT DE L'EXAMEN DES DOSSIERS DE DEMANDE D'ADMISSION A LA
RESIDENCE UNIVERSITAIRE
ANNEE 2025-2026**

**PREMIERE VAGUE
GARÇONS**

N°	NOM	PRENOM(S)	FILIERE
1	KABORE	Barkwendé Jehojada Aloys	Pharmacie
2	AGBAKPEM	Kakou Godwin	AGRO
3	AWOUME	Komlan Annos	Pharmacie
4	DAO	Issa	Pharmacie
5	KOALAGA	W. Sundar	FSJP
6	KOROGO	T. Guy-Désiré J	FSJP
7	KOUADIO	Bil Daniel Stephane	Pharmacie
8	KOUAK	Alassani Pierre	Medecine
9	KOUAK	Fousséni Paul	Medecine
10	OUEDRAOGO	F. Jérémie Gracias	Médecine
11	OUEDRAOGO	Aziz	AGRO
12	TRAORE	Tomaga Ismaël	Médecine
13	ZONGO	Zoetawende Simplicie	Medecine

Arrêté la présente liste à **treize (13) noms**.

Les candidats ont **jusqu'au 08 octobre 2025** pour confirmer leur place à la Résidence Universitaire.

Passé ce délai, la priorité sera accordée à d'autres demandeurs.

N.B. : Avant de pouvoir occuper la chambre qui lui a été attribuée, l'étudiant admis à la résidence doit verser la somme de **cinquante-deux mille (52 000) francs CFA**, composée comme suit :

- **Vingt mille (20 000) francs CFA** de Caution ;
- **Trente mille (32 000) francs CFA** à titre de deux (2) mois de loyer.

Compte bancaire pour le versement :

BF084 01002 001433050038 87 BANK OF AFRICA – BURKINA FASO

Après versement à la banque, faire valider le reçu de versement de la banque auprès des services de la Comptabilité de l'USTA et laisser une copie du reçu de la comptabilité au secrétariat de la DAFC.

Pour plus d'informations, s'adresser au secrétariat de la DAFC.

Fait à Sâaba, le 1^{er} octobre 2025

Le Président de la Commission



Abbé Barthélemy M. L. OUEDRAOGO